PRÉFET
DU CALVADOS
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie

Unité bi-départementale
du Calvados et de la Manche /
Service risques
Vos réf. : 2026-004
Affaire suivie par : Arnaud PICHONNEAU – Clémence MICHEL
Tél. : 02 50 01 84 91
Courriel : ubdcm.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

Caen, le 6 janvier 2026

Monsieur le directeur,

Afin de savoir si votre projet de modification, visant la création de doublets géothermiques sur nappe au sein de l'entreprise STELLANTIS située sur les communes de Mondeville et de Cormelles-le-Royal, nécessitait la réalisation d'une évaluation environnementale, vous m'avez adressé une demande d'examen au « cas par cas » reçue complète le 12 décembre 2025.

En application des dispositions de l'article R. 122-3 du code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir trouver, en pièce jointe, la décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas qui dispense votre projet d'évaluation environnementale.

Cette décision sera mise en ligne sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Normandie : http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice régionale adjointe,

Sandrine PIVARD
Signature numérique

Monsieur le directeur
STELLANTIS AUTO SAS
Boulevard de l'Espérance
14123 Cormelles-le-Royal